

province reçoit constamment du royaume-uni une immigration formée de personnes instruites pour la plupart ou ayant du moins apprécié déjà les bienfaits de l'éducation et habituées d'avance au système de la taxation. Cette population est donc parfaitement disposée à faire tous les sacrifices nécessaires pour amener un état de choses dont elle a déjà pu juger par elle-même les excellents résultats. Tandis qu'ici nous avons tout à créer et nous avons, en outre, à combattre certains préjugés profondément enracinés dans l'esprit du peuple contre les écoles et surtout contre le système de taxes qu'elles nécessitent.

Pour ce qui est des États Unis, la différence n'est que de 19; à 20, et ne mérite véritablement pas d'être mentionnée.

Quant à la Prusse, la France et l'Angleterre on voit, par les chiffres précédents, que nous leur sommes infiniment supérieurs. La différence avec l'Angleterre surtout, est de plus du double (19 à 7); cependant durant ces dernières années, on a fait, en Angleterre, des efforts sérieux dans le but d'améliorer cet état de choses, et nous ne doutons pas qu'avant peu, ce chiffre ne remonte à un niveau moins inférieur.

Nous tenions à donner ces statistiques qui parlent par elles-mêmes. On dit en effet depuis longtemps et on a affirmé tout récemment encore que, sous le rapport de l'instruction, nous formons l'arrière garde de la civilisation moderne. On peut voir ce qu'il y a de vrai dans ces affirmations gratuites, inspirées par nous nous ne savons quel sentiment hostile, et manquant complètement, dans tous les cas, de bonne foi et de dignité.

Cinquante-septième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval.

Cette conférence a eu lieu samedi, le vingt-neuvième jour de janvier mil huit cent soixante-seize, à l'école normale Laval.

Étaient présents: rev. P. Lagacé, principal, M. l'abbé Rouleau, préfet de discipline; MM. les inspecteur Carrier et Prémont; MM. Toussaint, J. B. Cloutier, Jos. Létourneau, D. McSweeney, F. X. Saucier, J. B. Dugal, P. W. O'Ryan, G. Théo. Tremblay, N. P., (ancien élève de l'école normale), F. X. Gilbert, B. Lippens, P. C. Bouchard, Phidime Simard, F. X. Pagé, Frs. Fortin, Abdou Guay, Elz. Tremblay, J. Dte. Tremblay, Jules Cloutier, M. l'abbé A. Piquet, maître de salle, et les élèves de l'école normale.

Le président et le vice-président étant absents, M. Létourneau fut nommé président *pro tem*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. J. B. Cloutier fait quelques remarques sur le retard apporté ordinairement dans la publication des procès-verbaux de l'association, et fait voir les inconvénients qui résultent de ce retard pour les instituteurs privés de l'avantage d'assister à ces réunions pédagogiques.

M. F. X. Toussaint est appelé à donner une leçon pratique de géographie, mais vu le petit nombre d'instituteurs présents, il remet la chose à la prochaine réunion.

M. Jos. Létourneau entretient l'assemblée sur l'utilité des conférences et constate avec regret qu'un trop grand nombre d'instituteurs négligent de s'en occuper. L'état de l'instituteur est fort précaire; son salaire est misérable; les commissaires lui font souvent des injustices, les contribuables des misères de toutes sortes; son existence est une lutte presque continuelle, etc., etc. Il a par conséquent besoin de protection, surtout de la part du conseil de l'instruction publique et de la législature, qui sera bientôt appelée à modifier encore notre loi d'éducation. C'est en resserrant nos rangs, en multipliant nos rencontres, en

rendant plus fréquents et plus intimes nos rapports que nous attirerons l'attention des autorités sur nos misères. L'assistance régulière aux conférences est seule capable de produire ce résultat. C'est le seul canal par lequel nous pourrions faire entendre nos plaintes. Il désirerait aussi beaucoup voir un plus grand nombre d'inspecteurs d'écoles assister à nos réunions, prendre connaissance des sujets qui s'y traitent. Il termine par un appel chaleureux aux membres présents, et les prie de travailler de toutes leurs forces auprès de leurs confrères, afin de les engager à assister aux conférences.

On procède ensuite à la discussion du sujet suivant:

« Quelle doit être la conduite de l'instituteur envers les autorités religieuses? »

L'assemblée prie M. le principal de vouloir bien connaître ses vues sur le sujet.

M. le principal dit que comme c'est une question purement pédagogique, il se rendra d'autant plus volontiers aux désirs de l'association qu'il profitera de l'occasion pour relever une erreur qui a cours en certains lieux. On prétend que la pédagogie, dans les écoles normales, doit être enseignée par un prêtre et l'on a raison; mais il faut s'entendre sur la valeur de ce mot. Il y a deux parties bien distinctes dans l'éducation: la culture du cœur et celle de l'esprit: la première consiste à développer des vertus morales, à faire comprendre et aimer le devoir; Or, le prêtre ayant fait des études théologiques et ayant mission de diriger les âmes dans la bonne voie, est plus apte qu'un laïque à remplir cette fonction. C'est pourquoi il a cru devoir, dès son entrée à l'école normale, se charger de cette partie importante de la pédagogie. Ainsi, il peut donc affirmer que la pédagogie est enseignée, à l'école normale Laval, par un prêtre, tant chez les filles que chez les garçons. Quant à la seconde partie, qui comprend la méthodologie, c'est-à-dire, la manière d'enseigner telle ou telle branche, par exemple, la grammaire, la géographie, etc., etc., il croit qu'un laïque bien compétent, peut faire la chose aussi bien qu'un prêtre, et c'est pourquoi il n'a pas hésité à la laisser à M. le professeur Toussaint, si avantageusement connu dans l'enseignement; et qui de plus a été nommé spécialement comme professeur de pédagogie dès l'origine des écoles normales.

M. Lacasse est aussi chargé de la méthodologie chez les élèves-maîtresses.

Abordant ensuite la question principale, il dit que les devoirs de l'instituteur envers les autorités religieuses se réduisent à ses rapports avec le curé de la paroisse où il enseigne, qu'étant lui-même paroissien, ses devoirs envers son curé sont les mêmes que ceux de toute autre paroissien, c'est-à-dire, qu'il doit à celui-ci, amour, respect, obéissance.

Puis développant chacun de ces trois points, il fait voir qu'il est même plus important pour l'instituteur que pour tout autre, d'être en bons termes avec le curé dont il doit être naturellement le bras droit, afin de l'aider à faire le bien dans une paroisse.

M. J. B. Cloutier propose, secondé par M. George Vien, et il est résolu:

1. Qu'à l'avenir le secrétaire soit tenu de transmettre, sous huit jours, au *Journal de l'Instruction publique*, le procès-verbal de chaque séance.

2. Que M. le rédacteur du même journal soit prié de publier ce document dans le numéro qui en suivra la réception.

MM. F. X. Toussaint et B. Lippens traiteront chacun un sujet à la prochaine réunion, et M. J. B. Cloutier donnera une *leçon pratique de lecture d'après la méthode phonique*.